

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Révision de la Constitution: la cheffe du gouvernement devant les députés aujourd'hui

ROSE-CHRISTIANE

Ossouka Raponda va s'atteler à présenter la pertinence et le bien-fondé de cette initiative.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LES choses semblent s'accélérer. En effet, cinq jours après l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi portant révision de la Constitution de la République gabonaise, la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, est auditionnée aujourd'hui, pour "examen au fond dudit projet de loi", par les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale.

Assurément, c'est à un exercice de portée hautement pédagogique auquel va devoir se livrer la locataire du 2-Décembre. Tant les réactions ont été particulièrement vives et divergentes au lendemain de l'adoption de ce projet de loi, notamment du côté des acteurs politiques. Opposants et représentants de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence défendant, tout naturellement, des positions dia-



La Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, va défendre, devant les députés, le projet de révision constitutionnelle.

métriquement opposées. Cette révision constitutionnelle a, pour ainsi dire, ravivé les antagonismes politiques et exacerbé un peu plus, dans une certaine mesure, les tensions déjà palpables et visibles au sein de la société gabonaise.

C'est dire toute la portée du passage de la Première ministre devant les députés. À elle donc de faire montre de persuasion et de conviction en édifiant les uns et les autres sur la pertinence de cette initiative. Notamment en

s'appesantissant sur certaines dispositions qui semblent focaliser l'attention de la population. Un exercice loin d'être de tout repos. Pour autant, la cheffe du gouvernement pourra s'appuyer sur sa large majorité à l'Assemblée nationale.

Au terme de cette audition, un rapport sera rédigé. Selon toute vraisemblance, il devrait être adopté demain par la Commission générale, avant de l'être quelques heures plus tard en séance plénière.

Jessye Ella Ekogha : "préciser la Constitution là où elle l'était insuffisamment"



Le porte-parole de la présidence de la République, Jessye Ella Ekogha, expliquant l'objectif de la modification de la Constitution en perspective.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Comme on pouvait s'y attendre, le projet de révision de la Constitution adopté par les membres du gouvernement, lors du dernier Conseil des ministres, a occupé une place centrale lors de la conférence de presse du porte-parole de la présidence de la République, Jessye Ella Ekogha, qui s'est tenue hier au palais du Bord de mer.

Pour cette dernière rencontre de l'année avec les hommes de médias, le conseiller en charge de la communication présidentielle est d'abord revenu sur les dernières activités diplomatiques du chef

de l'État, Ali Bongo Ondimba. Avant de s'appesantir sur une question d'actualité charriant moult commentaires à savoir la retouche de la "Loi fondamentale".

De prime abord, Jessye Ella Ekogha a jugé utile de préciser que le projet de modification de la "mère des lois" en cours émane de la volonté du premier magistrat gabonais. L'orateur du jour de signifier que le président de la République a tiré les leçons de ses ennuis de santé et les vides juridiques observés durant cette période. On se souvient que la Cour constitutionnelle avait dû s'en saisir. Ce qui a fait dire au porte-parole que l'objectif recherché par la révision en perspective consiste à "préciser la Constitution là où elle ne l'était pas".

Dans la même foulée, il n'a pas manqué de se prononcer sur le triumvirat, composé des présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du ministre de la Défense nationale. Selon lui, ledit triumvirat va renforcer l'aspect démocratique car constitué d'un collège. S'agissant de la prééminence du ministre de la Défense nationale sur le Premier ministre en cas de vacance de pouvoir Jessye Ella Ekogha estime que : "le ministre de la Défense nationale est là pour la sécurisation du pays et des populations". Non sans clamer haut et fort que "la vacance de pouvoir n'est pas à l'ordre du jour. Le président de la République est revenu au meilleur de sa forme".

Yannick Franz IGOHO

Tribune des partis politiques

Sujet à polémique!

DEPUIS le dernier Conseil de ministres, le landerneau politique est pour ainsi dire en ébullition. Et pour cause, le gouvernement a décidé de s'attaquer à un sujet sensible. Celui de la révision de la Constitution.

Pour les initiateurs de ce projet de loi, la retouche en perspective permettra de combler certains vides juridiques, voire constitutionnels (lire ci-dessus). Depuis lors, les positions sont tranchées. D'un côté, le Parti démocratique gabonais, (PDG), formation politique au pouvoir, salue bien évidemment l'initiative. Éric Dodo Bougenda, son secrétaire général, soutient mordicus que la révision constitutionnelle en perspective tombe à point nommé, arguant que le législateur

n'avait pas, en son temps, prévu la vacance temporaire de pouvoir. Ainsi la galaxie présidentielle, de façon générale, est d'avis que la réforme constitutionnelle souhaitée par le gouvernement constitue une avancée démocratique.

Faux, rétorque le camp d'en face. À l'Union nationale, la mise en place d'un triumvirat soulève des interrogations quant à sa composition. Dans une vidéo virale, Paul-Marie Gondjout s'est étonné de la mise à l'écart du Premier ministre dans ce collège "présidentiel" devant assurer la transition et l'organisation de la présidentielle dans les délais constitutionnels. Et de mentionner que cette trouvaille est une pâle copie ou presque d'une disposi-

tion de la Constitution de 1979.

Une inquiétude partagée par le "Démocrate en chef", Guy Nzouba Ndama. Moins diplomate, il ne voit pas l'opportunité de cette énième modification, marquée par la mise en place dudit triumvirat. Dans la même foulée, il se désole de la prééminence du ministre de la Défense nationale sur son chef hiérarchique, en cas de vacance temporaire ou définitive du président de la République.

Comme on pouvait s'y attendre la question divise. Normal : les questions politiques, très souvent, ne font pas l'unanimité. C'est aussi cela la démocratie!